



Procés sur normes de sécurité

Par **tcd**, le **05/06/2013** à **10:17**

bonjour

Nous avons lancé une procédure il y a 2 ans contre le propriétaire des murs. Nous avons signé un compromis de vente pour un fond de commerce qui stipifier que le propriétaire des murs prener a sa charge les normes de sécurité mais l'acte de vente signé chez le notaire était tous le contraire .sachant que deux mois apres la signature nous avons eu la commission de sécurité sur les normes . le propriétaire n'a rien voulu savoir . le compromis et l'acte de vente n'est pas identique. nous venons d'apprendre qui vient de vendre les murs . ma question est comment savoir si nous allons pouvoir récupérer notre argent.sachant que c'est une SCI .est ce possible de faire opposition sur l'acte de vente des murs? quelle sont les risques ?

MERCI